

## ET TOI... QUAND EST-CE QUE TU PARS ?

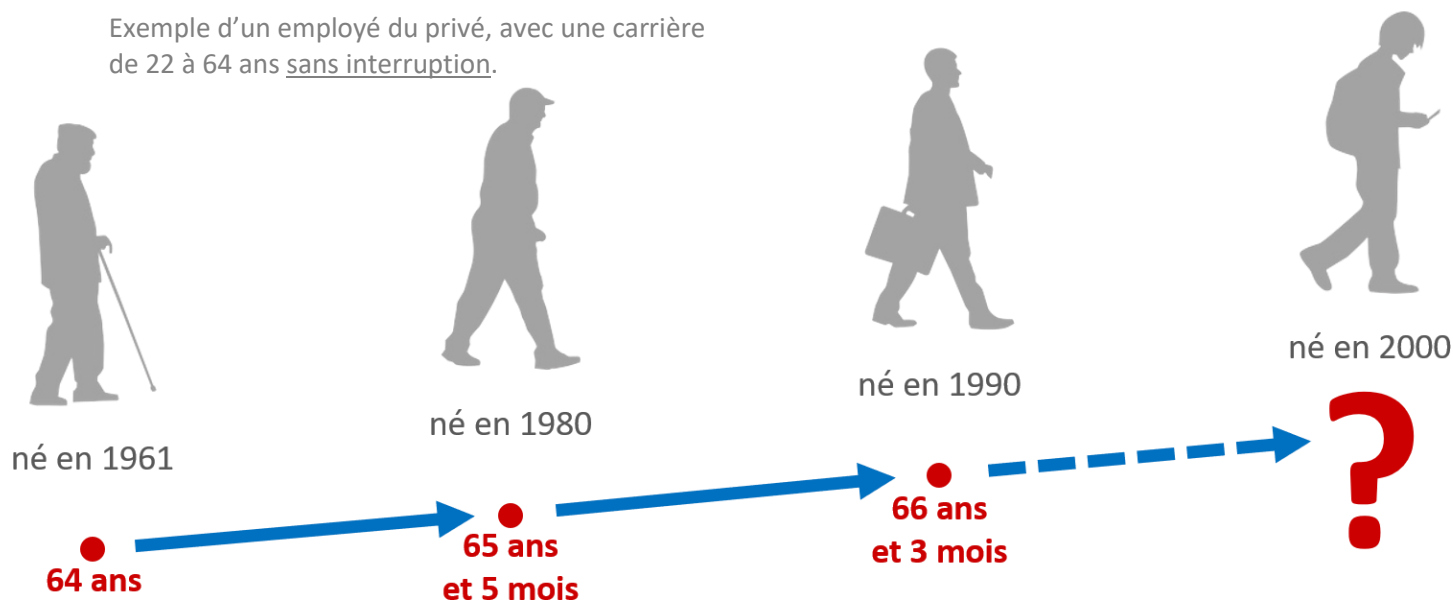
L'âge légal de départ à la retraite est aujourd'hui fixé à 62 ans... Pour tout le monde, il est synonyme du départ réel... alors qu'en fait, c'est la durée de cotisation (aujourd'hui à 43 ans), qui détermine vraiment le jour du pot de départ. L'entrée dans la vie active se faisant en moyenne à 22,7 ans, cela explique que **l'âge moyen (réel) de départ est de 63,4 ans**. Rien d'étonnant puisqu'une pension complète, c'est un départ vers  $22,7 + 43 = 65,7$  ans !!!

**« DANS UN SYSTÈME À POINTS, LA NOTION DE DURÉE DISPARAÎT. C'EST VOTRE NOMBRE DE POINTS QUI VOUS PERMET UN ARBITRAGE PERSONNEL » !**

J.P. DELEVOY, Le Parisien, 30 mai 2018.

Un système de retraite par point nécessite un âge d'équilibre (financier), appelé également âge pivot. La baisse du volume des cotisations (**52 milliards d'euros d'exonérations en 2019**), l'augmentation du nombre de retraités... bref, pour répondre au besoin de financement, le rapport DELEVOY prévoit déjà un fort recul de l'âge de départ :

Exemple d'un employé du privé, avec une carrière de 22 à 64 ans sans interruption.



la **CGT** exige le **retrait du projet** MACRON / DELEVOYE / PIETRASZEWSKI et revendique :

- le retour au **droit à la retraite complète à 60 ans** (55 ans au titre de la pénibilité).
- au **maximum 37,5 années de cotisations** (temps de formation après l'enseignement secondaire, de chômage de temps partiel inclus) **sans décote**.



PERMANENCES  
LUNDI, MARDI ET JEUDI

@ [cgt@ch-alpes-isere.fr](mailto:cgt@ch-alpes-isere.fr)

☎ 04 76 56 44 58

- IMPRIMÉ PAR NOS SOINS ▪ NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE ▪
- RETRAITE : LE VRAI DU FAUX ! N°4 ▪ 7 JANVIER 2020 ▪